

DEPARTEMENT
de l'HERAULT

ARRONDISSEMENT
de MONTPELLIER

**C.C.A.S
DE
MARSEILLAN**

Del 22-09

Objet : Partenariat MJC/CCAS
Participation actions
culturelles et citoyennes
Année 2021/2022

REPUBLICQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an **deux mille vingt-deux** et le **20 juillet**, le Centre Communal d'Action Sociale de MARSEILLAN, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **monsieur Yves MICHEL, Président**,

Présents : G. REQUENA, M. PEREZ, M.A.DURAND, A. LEPINETTE, C. AUBRY, E. DEVANLAY, D. SAUVADE

Absents : R. AHULLO, S. MARTI,

Mandant

C. PROUTEAU

Mandataires

G.REQUENA

Dans le cadre de nos missions et de notre partenariat avec la MJC/CSC de la ville de Marseillan, après étude du bilan annuel, il convient de renouveler notre soutien financier sur les actions spécifiques permettant la mobilisation autour d'actions culturelles et/ou citoyenne auprès d'un public ciblé, bénéficiaires des restos du cœur, jeunes collégiens en difficultés, public identifié par les partenaires sociaux, orientées sur 3 axes :

- Encouragement à l'initiative, à la prise de responsabilité et une pratique citoyenne,
- Favorisation à la participation des habitants à la vie socioculturelle de leur territoire,
- Contribution au bien-être des jeunes collégiens avec l'ouverture vers des pratiques nouvelles, définies en 3 fiches actions :
- Prévention et secours civiques de niveau 1,
- Activités et sorties pour les bénéficiaires des restos du cœur,
- Boîtes à découvrir au collège de Marseillan.

Il appartient au conseil d'administration :

D'approuver l'attribution d'une participation financière du CCAS pour l'année 2021/2022,

De fixer le montant de la participation du CCAS à 2 000 €.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le.....
Et publication ou
notification
Du.....

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
OUI l'exposé de monsieur le Président

DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le renouvellement du soutien financier à hauteur de 2 000 € auprès de la Maison des Jeunes et de la Culture de Marseillan pour les actions spécifiques telles que proposées au cours de l'année 2021/2022.

Et ont les membres présents

Signé au registre

Pour Copie Conforme

Le Président du CCAS de Marseillan

Yves MICHEL

